

Le Progrès,

ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-CANADIENNES DE L'OTTAWA.

1^e. Année.

OTTAWA, HAUT-CANADA, MERCREDI, 6 OCTOBRE, 1858.

Numero 19.

LE PROGRES. 1858.

CE Journal qui ne compte guère que quatre mois d'existence a déjà une circulation très étendue, dans le Haut-Canada, dans le Bas-Canada et dans les Etats-Unis. Fondé dans un but tout patriotique, il est devenu un organe déjà important pour la religion comme pour la nationalité. Le Progrès est le seul et le premier journal français publié dans le Haut-Canada. Les habitants d'origine française sont nombreux dans cette partie de la province. Enfants du sol ils ont tous de chers intérêts à faire valoir et à soutenir, c'est pourquoi le fondateur de ce journal n'a pas hésité à se jeter dans une entreprise que tout bon Canadien et Catholique doit encourager. Les obstacles que rencontre au début toute œuvre de cette nature sont surmontés : l'existence du Progrès est maintenant assurée. Une compagnie de douze Canadiens-Français s'est formée pour venir en aide à la publication de cette feuille. Ces messieurs sont les seuls propriétaires du Progrès. L'administration des affaires est confiée à une personne d'un zèle et d'une capacité reconnus. La rédaction est toujours entre les mains du fondateur, et l'accord unanime des membres de la presse française du pays à reconnaître le mérite de ce département du Progrès, assure, plus que jamais, un concours de circonstances et de moyens propres à en faire un journal utile et presque indispensable dans cette partie du Canada. Inutile de répéter ici le programme que ce journal suivra. Que l'on sache qu'avant tout il est Canadien et Catholique de cœur et d'esprit : indépendant en politique : défenseur infatigable de nos droits, et des institutions qui, de droit, appartiennent aux descendants des premiers civilisateurs de la Nouvelle-France. Le Progrès sera toujours un messager fidèle au-dessus des petites et des trivialités des journaux de partis : lorsqu'il arrivera au sein de la famille ce sera pour y annoncer la bonne nouvelle, pour y parler d'union, d'harmonie et de paix. En un mot, tous nos humbles efforts tendront sans cesse à en faire une bonne Gazette, d'information générale et de lecture choisie pour la famille.

Il tient beaucoup à nos amis et à tous nos compatriotes en général de nous faire réussir en s'y abonnant immédiatement et en annonçant dans nos colonnes.

Qu'on nous adresse pour en examiner un numéro, nous l'expédierons gratis et nous sommes certain que personne ne nous refusera l'encouragement que nous sollicitons respectueusement.

Le Progrès est imprimé sur beau papier et adressé à chaque souscripteur sous enveloppe aux conditions suivantes :

Pour six mois..... Une Piastre.

Pour un an..... Deux Piastres.

On doit payer six mois d'avance.

Les Maîtres de Poste qui nous procureront 5 abonnés recevront le journal gratis.

Les Instituteurs recevront une déduction de moitié.

Les lettres doivent être adressées par la poste au "Gérant du Progrès," franc-transport.

Ottawa, 8 Septembre, 1858.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Rapport de M. Saint-Marc Girardin sur les prix de vertu.

Suite.

« Les bonnes actions que je viens de mentionner rapidement ont le caractère qui plaît le plus à l'Académie et qu'elle croit que M. de Montyon a surtout voulu honorer de ses récompenses. Ce sont des vertus simples, modestes, persévérantes, qui sont de tous les jours, de toutes les conditions, et dont la vie privée et quotidienne a besoin d'avoir le modèle sous les yeux pour s'en approcher et s'en aider, même de loin. L'union et le soutien mutuel des familles, l'assistance des

malades, le soulagement des malades, le dévouement au salut de ceux qui vont périr, tout cela n'est-il pas le besoin quotidien de la société ? car il y a toujours parmi nous des pauvres, des affligés, des malades, des périlants. Mais à côté de ces malheurs, qui sont comme le fonds commun de la vie humaine, il y a des catastrophes extraordinaires qui ne sont pas épargnées même aux plus simples et aux plus petits. Que sera l'âme humaine devant ces malheurs, singuliers et presque romanesques ? Et si dans ces aventures, qui, encore un coup, sont de toutes les conditions, les âmes se fortifient et s'agrandissent ; si la hauteur même de la catastrophe, et cela souvent dans les personnages les plus humbles et les plus obscurs ; si le malheur enfin, ce terrible visiteur de toutes les demeures humaines, rencontre jusque dans les plus modestes chaumières des cœurs dignes de la lutte qu'il leur prépare, n'admirerons-nous pas ces éclats inattendus de la dignité et de la force de l'âme humaine ? ne serons-nous pas heureux de voir et de montrer que les plus grands sentiments et même les plus délicats, ceux par exemple, de l'honneur, ceux de la fierté de soi-même et des siens, sont à l'usage de toutes les âmes ? Et si, même après la première surprise et la première admiration, quelques doutes viennent nous forcer d'étudier de plus près une grande et belle action, jusqu'à ce que la vérité recherchée avec un soin scrupuleux nous apparaisse plus grande et plus belle encore que la légende qui nous était d'abord arrivée ; si là enfin, comme toujours, l'histoire vaut mieux que le roman, ne ressentirons-nous pas je ne sais quelle joie vailante et généreuse en venant vous raconter une des actions qui témoignent de l'impérissable grandeur de l'âme humaine, cette grandeur que Dieu a mise partout, en bas ou en haut de la société, comme pour montrer que son monde n'est pas réglé comme le nôtre et qu'il y a devant lui une autre hiérarchie que celle que nous faisons ?

« Toutes ces conditions se rencontrent, si je ne me trompe, dans l'histoire de la paysanne Durand, du village de Joucas, dans le département de Vaucluse, à qui l'Académie a décerné un prix de 3,000 francs. Je raconterai fort simplement cette histoire, et je raconterai en même temps l'étude que l'Académie en a faite.

« En 1821, un affreux assassinat fut commis à Joucas sur la personne de la veuve Boyer. Un paysan de ce village, nommé Durand, fut accusé d'avoir commis le crime. Beaucoup de témoignage, se réunirent contre lui : cependant il fut acquitté par une voix de majorité. Durand, pendant les débats, avait toujours protesté de son innocence. Quand le verdict du jury fut prononcé, « la femme de Durand, qui était convaincue que son mari n'était pas coupable, s'avance, dit le mémoire qui nous a été adressé par le maire de Joucas, devant le siège des magistrats, et, la main levée, prenant le Christ à témoin, elle s'écria : « Mon pauvre mari est acquitté, mais il n'est pas lavé ; il est complètement étranger, je le jure, au crime affreux qu'on lui a imputé par suite de machinations infernales, et je prends ici l'engagement solennel, devant Dieu qui m'entend, et devant vous, Messieurs, qui êtes les représentants de la justice sur la terre, d'amener bientôt sur ce banc d'infamie les véritables auteurs de l'assassinat de Mme Boyer. » L'assemblée toute entière fut saisie d'intérêt en entendant ces paroles énergiquement prononcées.

« Et nous aussi, Messieurs, en lisant pour la première fois ce mémoire, nous avons été émus, et notre émotion n'a fait que s'accroître en voyant comment, pendant sept années entières, la femme Durand a partout épié et surveillé ceux qu'elle soupçonnait d'être les coupables, allant dans les foires, dans les marchés, causant, questionnant interrogeant tout le monde, rassemblant patiemment tous les indices, et chaque jour de marché, allant à Apt communiquer ses découvertes aux magistrats. Un jour enfin, en 1823, ayant surpris par hasard un signe d'intelligence

entre les nommé Chou et Bourgue, qui plus tard furent condamnés comme étant les vrais assassins de la veuve Boyer, elle les vit s'acheminer vers une maison isolée, près du village de Joucas ; ils y entrèrent et s'y renfermèrent. Mme Durand pensa que si elle pouvait les entendre causer ainsi tête à tête elle parviendrait à surprendre dans leur entretien le secret qu'elle poursuivait depuis si longtemps, le secret de l'innocence de son mari. La nuit arrivait ; Mme Durand se glisse près de la maison, gravit un mur, arrive près de la chambre où se tenaient les deux hommes, se suspend à un treillage en fer qui montait près d'une croisée, et comme les contrevents n'étaient qu'à demi-fermés, elle voit et elle entend Chou et Bourgue qui avait une de ces conversations qu'ont presque toujours entre eux les complices d'un crime. Bourgue accusait Chou d'être bavard et d'avoir trop parlé ; Chou demandait à Bourgue de l'argent pour se taire, et Bourgue, qui était le plus riche des assassins et le gendre même de la victime, Bourgue payait cette fois encore le silence de son complice. Enfin Mme Durand était maîtresse du secret des coupables ; elle pouvait justifier l'innocence de son mari. Dès le lendemain, elle allait à Apt révéler tout au procureur du Roi. Une nouvelle instruction avait lieu ; onze accusés étaient traduits devant la Cour d'assise, à Carpentras ; deux de ces accusés, Chou et Bourgue, étaient condamnés à mort et les autres à des peines plus ou moins fortes ; enfin, surtout l'innocence de Durand, l'ancien acquitté était hautement proclamée par le magistrat, qui portait la parole au nom de la société. L'acquiescement de Durand était de 1822 ; la condamnation de Chou et de Bourgue, était de 1823. Mme Durand avait mis sept ans à rechercher et à découvrir la vérité qui devait réhabiliter son mari. sept ans de peines, de fatigues, de dangers, de soins, d'intelligence, de courage, de dévouement, et au bout de sept ans un jour de joie et d'honneur !

« Quel drame, Messieurs, et avec quelle émotion l'Académie en suivait les diverses scènes ! Mais il y a des critiques où des doutes à l'Académie ; si par hasard c'était un drame, une fiction ? ou si la vérité avait été enflée, si d'une simple et honnête paysanne qui savait l'innocence de son mari et qui la disait partout, avant comme après l'acquiescement, l'imagination municipale ou départementale avait voulu faire une héroïne ? Les paroles de cet engagement solennel pris devant la justice en 1822 étaient bien pompeuses pour une simple paysanne ; cette enquête de porte en porte, ces nuits sans sommeil racontées par le mémoire et employées dit-on, à épié les coupables, cet entretien surpris derrière une croisée, au haut treillage de fer, tout semblait singulier et romanesque ; nous ne doutions pas de la vérité du fait principal, nous craignons seulement que la légende ne se fut ajoutée à la vérité et quelle ne la couvrit comme la lierre fait de l'arbre qu'il semble parer et qu'il étouffe. Je raconte les doutes, les scrupules de l'Académie ; peut-être même je les exagère, parce que je leur en veux pas, puisqu'en nous amenant à écarter ce qui était de la légende, il nous ont conduit à une vérité plus belle, plus touchante encore, plus digne de nos hommages.

« Ce n'est pas que l'Académie ait le moins du monde l'intention de révoquer ou de blâmer le mémoire qui lui a raconté l'admirable dévouement de la femme Durand. Elle a recherché et avéré tous les faits principaux ; elle en a même trouvé de nouveaux qui ajoutent encore à l'admiration. Comme le mémoire nous parlait de l'intérêt que Mme Durand avait inspiré aux magistrats en 1822 et en 1823, nous avons pensé que c'était dans leur souvenirs que nous retrouvions les témoignages les plus exacts et les plus sûrs du dévouement de Mme Durand. Nous ne nous étions pas trompés ; le magistrat qui était procureur du Roi à Apt en 1822, et qui avait reçu les premières confidences de Mme Durand, qui en 1829 avait porté la parole et fait condamner les vrais assassins, est aujourd'hui un des prin-

cipaux chefs de la magistrature et secrétaire-général du ministère de la justice. C'est M. Sibert de Cornillon ; il a bien voulu s'entretenir avec moi de souvenirs qu'il avait gardés de cette affaire ; il m'a communiqué le rapport que M. le procureur-général de la Cour impériale de Nîmes a récemment adressé à M. le garde des sceaux sur la belle conduite de la femme Durand. Ces souvenirs et ce rapport sont plus touchants encore que le mémoire du maire de Joucas. Ils témoignent vivement de l'admiration que la conduite de Mme Durand a inspirée aux magistrats, et ils en témoignent avec cette vérité d'impression personnelle que rien ne remplace.

Ordinations.

Hier matin le 26 Septembre, dans la cathédrale de cette ville, Mgr. l'Administrateur a conféré l'ordre de la prêtrise à MM. Nap. Thivierge, Geo. Talbot, Pat. Kelly, et P. C. A. Winter.

M. Thivierge est nommé vicaire de N. D. de Québec, M. Talbot, vicaire de Chicoutimi, M. Kelly, vicaire de Rimouski, M. Winter, vicaire de N. D. de Lévis.

—Hier au soir sont partis de Trois-Rivières Nos Seigneurs les Evêques qui s'étaient rendus pour la consécration de notre Cathédrale.

Ce sont Ch. F. Baillargeon, Evêque de Québec, Ignace Bourget, Evêque de Montréal et son coadjuteur Mgr. Laroque, Mgr. Charbonel, Evêque de Toronto, Mgr. Prince, Evêque de St.-Hyacinthe, Mgr. Guignes, Evêque de Bytown, Mgr. Farrell, Evêque d'Hamilton et Mgr. Horan, Evêque de Kingston.

Outre les Evêques des deux provinces-unies qui ont assisté à la cérémonie religieuse d'hier, il y avait un nombre considérable de prêtres de différents diocèses et un concours extraordinaire tel que notre cité n'en a pas encore vu. Le ciel docile à nos désirs, a suspendu la pluie au-dessus de nos têtes jusqu'à quelques heures après la fête.

LE ROI DES MORCEAUX D'OR.—Le plus gros morceau d'or pur qui ait été trouvé jusqu'à ce jour a été découvert en Australie ; c'est celui qu'on a fait voir dans le Palais de Cristal en Angleterre. Il pèse 1,743 onces et vaut de trente à quarante mille dollars. Mais comme objet de curiosité géologique, il est d'un prix bien supérieur à sa valeur intrinsèque.

Il a été trouvé dans les placers de Kingoer, à 120 milles environ de Melbourne. Une particularité assez remarquable est que cette localité n'a jamais été en renommé pour sa richesse minière. Le "nugget" dont il s'agit était à 13 pieds de profondeur du sol, dans une couche de sable et d'argille. C'est une masse d'or solide et presque pur. Sa forme est celle d'une pierre plate, de 2 pieds 4 pouces de longueur environ, 10 pouces de largeur, et de 1 1/2 à 2 pouces d'épaisseur. Quand on le frappe, il rend le son d'une cloche, il est très brillant à la surface, et en cela il diffère beaucoup de la plupart des gros morceaux d'or.

Le plus gros "nugget" qui eût été trouvé antérieurement, celui qui provient de la Sibirie, est maintenant au musée de l'Académie des sciences, à Saint-Petersbourg. Il pèse 1,200 onces.

EMPOISONNEMENT SACRILEGE.—Une lettre particulière qui nous est adressée de Santa Fé en date du 29 août, nous apprend la mort de M. l'abbé Etienne Avel, bien connu du clergé de New-York.

« M. l'abbé E. Avel, écrit notre correspondant, avait été chargé de la grande mission de Mora dans le Nord-Est du Nouveau-Mexique. Là, il a succombé victime de la jalousie et de la haine d'un malheureux prêtre mexicain qui a empoisonné le vin destiné ce jour-là au saint sacrifice de la messe. Il est mort une heure après avoir quitté l'autel, le trois août, jour de la fête de Saint Etienne, en digne imitateur de son saint patron, pardonnant à son assassin, et priant pour ses ennemis. »

LE PROGRES.

Toutes correspondances et lettres devront être adressées à "J. B. C. Marsan, Ecr., Gérant du Progrès, Ottawa, H. C." Ce monsieur est chargé de l'administration des affaires du Journal; il percevra et réglera tous les comptes à dater du commencement de sa publication et dorénavant.

LE PROGRES.



OTTAWA, HAUT-CANADA.

Mercredi, 6 Octobre, 1858.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES CANADIENS-FRANÇAIS.

L'UNION.

Nous disions dans un de nos derniers numéros que les Canadiens-Français en demeurant unis se feraient une belle position dans ce pays-ci. Encore une fois l'Union fait la force. Quoique depuis plusieurs années il s'est fait remarquer chez nous des germes de discorde, cependant on peut dire avec vérité que la grande masse du peuple n'a pas été corrompu par ce levain funeste. Si donc malgré l'affaiblissement qui doit résulter de cet état de choses, nos compatriotes ont pu tant faire dans la voie du véritable progrès que serait-ce si les partis se réunissaient une bonne fois ? Alors fermes et forts comme un corps d'armée bien discipliné, ils marcheraient à de glorieuses conquêtes, les conquêtes de l'intelligence, et de l'industrie. Qui oserait dire que le Canadien Français est plus dépourvu qu'un autre du plus bel apanage de l'humanité ? Qui voudrait soutenir qu'en fait de jugement, de perspicacité, et de bons sens naturel nos compatriotes sont inférieurs à ceux d'une autre race ? Jetons un coup d'œil sur ceux qui occupent les positions les plus élevées, et les plus honorables de notre patrie. Nos hommes d'état Canadiens Français tiennent-ils moins habilement les rênes du gouvernement que les hommes d'état d'une autre origine ? Nos juges sont-ils moins savants, nos prêtres moins instruits, nos avocats moins éloquentes, nos médecins moins habiles que ceux qui reconnaissent l'Angleterre ou l'Ecosse pour le pays de leurs ancêtres ? Et puis nous avons des artistes qui font honneur au pays. Les tableaux de nos peintres, sans être des chefs d'œuvres, méritent des éloges, et ne seraient pas indignes de figurer parmi ceux de quelques bons maîtres. Depuis quelques années l'architecture a fait un pas immense chez nous ; et à qui revient l'honneur, si ce n'est à ce compatriote dont les œuvres rappelleront le souvenir à bien des générations après nous. Il serait superflu de vouloir prouver d'avantage que l'intelligence ne nous manque pas ; si jusqu'à présent nous n'avons pas pu lutter avantageusement avec d'autres, c'est que pendant bien longtemps beaucoup de carrières nous étaient fermées, et que nous avions vécu dans une espèce de servilisme aussi dégradant qu'injuste. On ne nous croyait bons que pour être des parias. Mais depuis qu'un champ plus libre a été ouvert aux Canadiens-Français, et qu'ils sont sortis de cette apathie dans laquelle leurs ennemis désiraient qu'ils végussent, alors on n'a remarqué chez eux un changement favorable, ils ont voulu s'essayer aux luttes de l'intelligence ; et si la victoire ne les a pas toujours couronnés, ils ont pu au moins se faire respecter de leurs adversaires et leur disputer le terrain avec honneur. Si donc nos hommes d'état et d'intelligence demeuraient unis et toujours fidèles aux devoirs de bons citoyens, alors on ne pourrait jamais triompher d'eux, jamais on ne pourrait leur arracher ce sceptre glorieux que l'intelligence donne à ceux qui la cultivent, ni priver la patrie des droits et des privilèges dont la sauvegarde leur est confiée. Précieux héritage de nos ancêtres qu'aucune main spoliatrice n'osera toucher, si encore une fois l'union est le principe d'après lequel nos hommes d'intelligence voudront toujours agir. Nous reviendrons sur ce sujet.

Catastrophe en Mer.

INCENDIE DU VAPEUR AUSTRIA. CINQ CENT VICTIMES.

Une fois encore nous avons à enregistrer un de ces désastres qui se sont fatalement reproduits en mer, sous différentes formes, dans ces dernières années. De trop juste appréhensions nous y avons préparés depuis quatre jours ; mais les dépêches positives que nous avons aujourd'hui dépassent de bien loin, dans leur affreuse réalité, tout ce qu'on avait pu redouter pour le steamer transatlantique *Austria*.

Dès le matin, nous avons reçu la nouvelle suivante :

HALIFAX, 27 septembre.

"Le malheureux steamer incendié était l'*Austria*. Douze passagers sont arrivés ici. Sur six cent personnes, soixante-sept seulement ont été sauvées."

L'étendue de cette catastrophe semblait inexplicable jusqu'à ce qu'un second télégramme soit venu, dans l'après-midi, nous l'expliquer. Comme on va le voir, telle a été l'instantanéité de la conflagration, que presque toutes les victimes ont été étouffées dans les entreponts, avant qu'il ait été possible de leur porter secours. Voici cette nouvelle dépêche :

"La barque *Lotus*, de Liverpool, est arrivée dimanche dans l'après-midi, en rade de Halifax, avec douze des soixante-sept passagers survivants du steamer *Austria*, brûlé en mer le 13 septembre par 45° 01' de latitude et 41° 30' de longitude. Ces 12 passagers ont été pris de la barque *Maurice*, le 14.

"Le 13, peu après 2 heures, une fumée épaisse s'éleva au panneau de l'entrepont le plus rapproché de l'arrière de l'*Austria*. Le bâtiment fut immédiatement réduit à demi-vitesse, et continua ainsi sa route jusqu'à ce que la soute aux poudres fit explosion. On suppose que les machines ont été suffoquées instantanément.

"Bientôt on vit le feu se faire jour par les hublots au centre du bâtiment, et s'étendre vers l'arrière avec une effroyante rapidité. Quelques personnes lancèrent une embarcation à bâbord de la dunette, mais on pense qu'elle fut aussitôt mise en pièces par l'hélice.

"Une tentative fut faite alors pour lancer un canot tribord, mais il coula sous le poids des personnes qui s'y jetèrent en trop grand nombre, et qui toutes furent perdues.

"Tous les passagers des premières cabines se trouvaient à l'arrière, à l'exception de quelques hommes qui doivent avoir été étouffés dans la chambre à fumer.

"Beaucoup, parmi les passagers de seconde cabine, étaient aussi sur l'arrière, mais nombre d'entre eux ont été emprisonnés par le feu dans leurs cabines. Quelques-uns en ont été retirés par le conduit du ventilateur, mais la majeure partie n'a pu être sauvée. — La dernière femme retirée dit qu'il y en avait déjà six d'étouffées.

"Hommes et femmes durent sauter du couronnement à la mer, par deux et par trois, — quelques dames étant déjà en flammes. Plusieurs hésitèrent, mais y furent contraintes aux derniers moments.

"Au bout d'une demi-heure, il ne restait plus une âme sur l'arrière. La barque française *Maurice*, capitaine Ernest Renaud, arriva près du steamer vers cinq heures de l'après-midi, et sauva quarante passagers recueillis principalement sur le beaupré.

"Quelques-uns furent ramassés flottant sur l'eau. Vers huit heures, un des canots métalliques arriva avec 23 personnes, y compris le premier et le troisième lieutenant. Plus tard, quatre hommes furent recueillis flottant sur un débris d'embarcation brisée. Le second officier fut sauvé après avoir nagé pendant six heures. Lui et le troisième officier ont été grièvement brûlés. Un des passagers l'a été horriblement, et d'autres légèrement. On n'a pu sauver que six femmes, dont trois avec des brûlures.

"Une barque norvégienne s'approcha du steamer le lendemain matin, et l'on put voir une embarcation tourner autour du bâtiment. Elle peut donc avoir recueilli quelques personnes, mais seulement quelques-unes.

"Le *Maurice* n'a pas communiqué avec la barque norvégienne."

L'agent de la presse associée, à Halifax, a obtenu d'un des passagers sauvés par la barque *Lotus*, un récit encore plus circonstancié, que le télégraphe nous a transmis la nuit dernière :

"Je pris passage le 4, à Southampton, sur

le steamer *Austria*, capitaine Heydtmanne, parti de Hambourg le 2. Nous nous mîmes en route à 5 heures de l'après-midi, le temps étant un peu nébuleux, c'est ce qui fit que nous jetâmes l'ancre entre l'île de Wight et la terre ferme. A quatre heures du matin nous repîmes notre course. En levant l'ancre il est survenu un accident, qui a occasionné la perte d'un des hommes de l'équipage. — Dès sans doute à des défauts d'entretien, le câble qui retenait l'ancre s'est détendu autour du cabestan, faisant tourner la masse de fer dans toutes les directions. Deux des hommes ont été blessés sérieusement ; un troisième a été lancé par-dessus bord ; on présume qu'il a été tué du coup, car on ne le vit plus reparaître à la surface de l'eau.

"Depuis le moment où nous avons pris la mer, nous avons éprouvé de forts vents de l'ouest. Le 12, le temps était plus favorable et le 13 on avait atteint une vitesse de 13 nœuds à l'heure, de sorte que tout le monde avait l'espoir d'arriver le 18 à New-York. Un peu après 2 heures de l'après-midi, je me trouvais sur le gaillard d'arrière, lorsque je vis un épais nuage de fumée s'échapper à peu de distance du logement des matelots. Quelques femmes coururent à l'arrière en s'écriant : "Le navire est en feu, qu'allons-nous devenir ?" Le navire fut aussitôt à la moitié de sa vitesse et continua ainsi jusqu'au moment où ses magasins firent explosion ; je présume que les ingénieurs ont été alors immédiatement suffoqués. Je passai de l'endroit où je me trouvais sur le milieu du navire, et je vis alors les flammes s'échappant par les ouvertures de côté. Le navire avait dans ce moment le vent de bout, ce qui fit que le feu fit des progrès effrayants.

"J'allai trouver alors l'homme au timon et lui dis de présenter les flancs du navire au vent. Il hésita — probablement qu'il ne me comptait pas, car il était natif de Hambourg. Je m'adressai alors à un Allemand pour qu'il lui parlât. Je vis dans ce moment plusieurs personnes qui mettaient à l'eau un canot par l'ouverture du gaillard de derrière. Je ne sais ce qui advint de ce canot, mais je pense qu'il a été brisé sous l'hélice. Je voulus après cela descendre un des canots par le tribord du gaillard d'arrière, mais à peine avions-nous saisi les cordages, qu'il y eut tant de personnes qui s'y précipitèrent, qu'il nous fut impossible de l'enlever des poulies. Nous nous arrêtrâmes pendant quelques instants, jusqu'à ce que tout le monde fut ressorti du canot et parvîmes alors à le soulever par dessus le bord : les mêmes personnes s'y précipitèrent de nouveau et la firent s'abîmer avec force dans la mer, il s'enfonça aussitôt, engloutissant tous ceux qu'il contenait, à l'exception de trois individus qui s'accrochèrent aux côtés de l'embarcation. Nous lançâmes une corde et attirâmes à nous un individu qui se trouva être le maître d'hôtel. Un autre que l'on était sur le point de retirer également, fut étranglé par la corde.

"Le feu avait acquis trop d'intensité pour que l'on cherchât à sauver d'autres personnes du canot submergé. Dans les passagers de première classe, se trouvaient sur la dunette, à l'exception de quelques messieurs qui ont dû être suffoqués dans le salon à fumer. Plusieurs des passagers de seconde classe se trouvaient également sur la dunette ; un grand nombre auront sans doute été mis par les flammes dans l'impossibilité de sortir de leurs cabines. Quelques-uns d'entre eux furent hissés à travers le ventilateur, mais la plupart malheureusement ne purent être retirés. La dernière femme que l'on retira, fit connaître que six personnes s'étaient déjà trouvées étouffées. Nous nous aperçûmes que le navire avait repris sa première position, de manière que les flammes arrivaient jusqu'au gaillard d'arrière.

"La foule m'empêchait de parvenir jusqu'à la roue pour pouvoir me rendre compte de la raison de ce changement de direction, mais j'appris que le timonier avait abandonné son poste, et que le navire, livré à lui-même, s'était mis avec le vent de bout. Dans ce moment, la scène qui se passait sur le gaillard, était impossible à décrire, et véritablement navrante. Les passagers couraient de côté et d'autre, fous de terreur — des mariés cherchaient leurs femmes, des femmes leurs maris, des parents leurs sœurs ; des mères déplorait la perte de leurs enfants, d'autres demandaient à grands cris qu'on les sauvât, très peu avaient conservé leur sang-froid et leur présence d'esprit. Les flammes s'avançaient cependant si près des passagers, que plusieurs s'élançèrent dans la

mer ; des parents se tenant embrassés, sautaient par-dessus bord et trouvaient la mort ensemble ; deux demoiselles, que l'on suppose avoir été sœurs, se jetèrent à la mer et disparurent en s'embrassant.

"Un missionnaire se précipita à la mer avec sa femme et fut suivi par la femme de chambre et le second maître d'hôtel. Un Hongrois père de sept enfants magnifiques, dont quatre filles, fit sauter sa femme d'abord, puis après avoir donné sa bénédiction aux six aînés, il les fit sauter l'un après l'autre ; il suivit lui-même sa famille en tenant son dernier enfant entre ses bras. Pendant toutes ces scènes, je me tenais aux bastinages, au-dehors du navire et me penchais le plus que je pouvais pour échapper aux flammes qui s'avançaient vers moi. J'aperçus au-dessous de moi un bateau submergé, se plaçant encore à une corde retenue au navire ; les avirons s'y trouvaient attachés, et je pensai que si je pouvais m'en saisir, je serais en état de me sauver, et d'aider d'autres personnes à en faire autant.

"Je me trouvais à environ un quart de mille du steamer. Je pouvais voir les hommes et les femmes se jetant à l'eau depuis la dunette ; plusieurs dames avaient leurs vêtements embrassés. Beaucoup de ces malheureux hésitaient à faire ce saut de plus de vingt pieds ; mais ils y étaient bientôt forcés par les flammes qui s'approchaient. Au bout d'une heure et demie, personne ne se voyait plus sur la dunette. Je ramai alors du côté du bâtiment, et je recueillis un Allemand qui se soutenait sur l'eau en nageant.

"A sept heures et demie, après cinq heures d'angoisses pendant lesquelles nous n'avions pas aperçu une seule voile, la barque française *Maurice* nous recueillit. Elle avait déjà sauvé quarante personnes. Vers huit heures, vingt-trois personnes qui se trouvaient dans un bateau métallique, furent également recueillies.

"Je ne vis pas un seul officier pendant le sinistre ; et il n'y en avait aucun sur la dunette. Quand le capitaine entendit crier au feu, il s'élança sur le pont, sans casquette, en criant : "Nous sommes tous perdus." Il essaya de mettre un bateau à l'eau ; mais l'embarcation fut submergée, et le capitaine tomba dans la mer. Le quatrième lieutenant, coupa la corde du bateau, mais il fut bientôt mis en pièce par l'hélice.

"... Le feu a éclaté par suite d'une coupable imprudence. Le capitaine et le médecin ayant jugé nécessaire de fumer l'entrepont avec de la vapeur de goudron, le maître d'équipage fut chargé de cette besogne, sous la surveillance du quatrième lieutenant. Le maître d'équipage voulut se servir d'une chaîne rougie au feu pour faire évaporer le goudron ; mais pendant qu'il en tenait l'extrémité dans sa main, l'autre bout s'échauffa tellement, qu'il laissa tomber le fer rouge sur le pont. Immédiatement, le bois s'emflamma ; le goudron renversé prit feu. Un faible effort fut tenté pour éteindre l'incendie, mais inutilement. On n'avait pas sous la main ce qu'il aurait fallu pour cela. Les passagers sauvés n'ont pu emporter que les vêtements qu'ils avaient sur le dos, et encore sont-ils en partie brûlés. Il devait y avoir six cents personnes à bord du bâtiment, y compris un grand nombre de femmes et d'enfants..." — *Courrier des Etats-Unis.*

SABATIER.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Célèbre Pianiste Sabatier, est de retour à Ottawa. C'est toujours avec plaisir, que nous saluons l'arrivée d'un artiste aussi distingué, et décoré de la croix de la Légion d'honneur. Il a donné quelques concerts, à Ogdensburg, dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro. Il nous est agréable de voir que nos voisins savent apprécier le véritable talent musical, car il est engagé M. et Mme Sabatier pour 5 concerts à raison de \$500. Il y a ici, à vendre, plusieurs morceaux de musique de sa composition, et entr'autres sa fameuse Schottish, Laura.

M. Sabatier a commencé, hier, à donner ses leçons.

— Avis aux amateurs de bonne musique.

— Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la grande vente de Robes de Buffles de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui doit avoir lieu jeudi prochain, 7 octobre, aux magasins de M. John Dougal, No. 255, rue

LE PROGRES.

St. Paul, Montréal. L'assortiment est considérable et d'une qualité supérieure; la vente est positive. — Voir l'annonce.

Restaurant St. Nicholas. — Nous recommandons ce salon qui nous paraît des mieux tenus. Sa table est excellente, les vins sont exquis, et l'on est reçu chez M. Andrien avec une politesse française. — Voir l'annonce.

Le pauperisme Angleterre.

Le pauperisme est, tout le monde le sait, une des plaies qui rongent l'Angleterre. En face des fortunes colossales de l'aristocratie terrienne, financière et industrielle, on voit parmi les classes pauvres et ouvrières de ce pays une misère et une dégradation inconnues sur le continent. Ce fléau de la misère dans le pays qui passe pour le plus riche de l'Europe, a pris de telles proportions que nous avons vu l'income-tax monter de 150 à 200 millions par an. Cependant cette somme suffit à peine pour faire face aux besoins les plus pressants. Il ne se passe pas d'année en Angleterre sans que l'on constate un certain nombre de décès occasionnés par la faim. Mais ce qu'il faut rappeler, c'est l'origine du pauperisme dans la Grande-Bretagne et les causes qui l'ont produit.

En jetant un coup d'œil sur l'Angleterre protestante, en voyant sa haine contre le catholicisme, qu'elle appelle dérisoirement papisme, on serait presque tenté d'oublier que, pendant 900 ans, cette nation a été exclusivement catholique, et qu'avant le règne de Henri VIII on y comptait une église paroissiale par chaque quatre milles carrés, et une maison religieuse ou monastère par chaque trente milles carrés. La religion catholique y avait plus de puissance qu'en France, l'Eglise y était la vraie base des lois. Le premier article de la grande charte anglaise est réservé à l'Eglise; il consacrait sa stabilité et ses droits de propriété, mais tout en donnant cette garantie, la loi anglaise avait eu soin de réserver la part des pauvres dans l'emploi des revenus. Cette précaution était particulière à l'Angleterre. Aussi la Réforme protestante, en détruisant les monastères en repoussant le clergé, a-t-elle porté un coup terrible au bien-être des classes inférieures du pays. Avant Henri VIII il n'y avait pas d'indigents dans la Grande-Bretagne. Le premier loi des pauvres, depuis le fameux income-tax, date de la 27e année du règne de ce prince réformateur. Ce qui va suivre expliquera pourquoi, sous la tyrannie papiste, un mendiant était inconnu en Angleterre.

Voici les instructions données par l'évêque d'York aux prêtres sous ses ordres. Les prêtres recevront la dime du peuple. Ils tiendront un compte exact des sommes versées. Ensuite ils en feront la distribution en présence de personnes pieuses. La première partie sera consacrée aux réparations de l'église et à l'entretien des ornements sacrés; la deuxième sera distribuée avec miséricorde et humilité aux pauvres et aux étrangers, la troisième sera réservée pour les propres besoins du clergé. On le voit sur cette dime, le prêtre ne pouvait disposer de l'un tiers. Les deux autres tiers appartenant à Dieu et aux pauvres. Ces instructions de l'évêque d'York reçurent par la suite quelques modifications, mais deux quarts furent toujours réservés pour l'Eglise et les pauvres.

Si l'on considère le nombre des curés, des monastères qui couvraient l'Angleterre, leurs immenses propriétés garanties à toujours par la grande Charte, mais avec l'obligation pour tous de réserver tantôt les deux tiers, tantôt la moitié des revenus aux œuvres charitables, on comprend pourquoi le pauperisme n'existait pas en Angleterre.

Le premier acte d'Henri VIII ayant été la spoliation de l'Eglise, celle-ci se trouva dans l'impossibilité de continuer ses secours aux malheureux. Dans leur détresse, les pauvres s'adressèrent au Gouvernement. Telle est l'origine de la taxe des pauvres, qui grandit en proportions que nous connaissons.

C'est donc de la réforme protestante que date le commencement de la misère en Angleterre. Le fait est incontestable.

On peut se faire une idée de ce qu'était la position matérielle du peuple anglais au XVe siècle, en parcourant un ouvrage fort intéressant écrit par lord Fortescue, grand-chancelier de la Grande-Bretagne, et intitulé *Éloge des lois de la Grande-Bretagne*.

« Les habitants de l'Angleterre sont riches, dit-il, en or et en argent; ils possèdent tou-

tes les nécessités et tous les agréments de la vie. Ils ne boivent point d'eau, excepté à certaines époques, pour un motif religieux et par esprit de pénitence. Ils se nourrissent abondamment de toutes sortes de viande et de poissons, dont ils trouvent une grande quantité partout. Ils sont vêtus de bons habits de laine; leurs lits, leurs couvertures et autres objets sont en laine, et ils sont bien fournis. Ils possèdent tout ce qui est nécessaire dans le ménage; chacun, selon son rang, a tout ce qui peut rendre la vie heureuse et agréable. »

Telle était la situation des habitants de l'Angleterre sous le despotisme et la tyrannie papale. En voyant ce qu'elle est aujourd'hui, on peut apprécier les outrages et les calomnies du protestantisme anglais!

Si les masses ouvrières, en Angleterre, savaient que le règne de la misère date pour elles de la grande réforme; si on leur disait qu'autrefois, sous le despotisme de Rome leurs ancêtres jouissaient amplement des biens de la terre, que le poisson et la viande composaient leur nourriture habituelle, qu'ils ne buvaient d'eau qu'aux jours d'abstinence, qu'ils étaient bien vêtus, bien logés, nous doutons fort qu'ils consentissent encore à brûler le Pape en effigie;

Un autre bienfait de la glorieuse réforme est la dette publique. Sous le règne de la superstition papiste, il n'y avait pas de dette publique en Angleterre. Le premier emprunt date de 1694: il avait pour but de procurer 1,500,000 livres, afin de combattre la France. La cause de cette guerre, disait-on, était de défendre la religion protestante contre Louis XIV, qui voulait rétablir le papisme. L'idée de cet emprunt vient de Burnett, l'avocat le plus infatigable du protestantisme, qui fut nommé plus tard évêque de Salisbury, en récompense de ses loyaux services. L'intérêt de cet emprunt constituait donc un nouvel impôt pour la nation anglaise. C'est à ce système, suivi constamment depuis dans toutes les guerres, que le gouvernement britannique doit de supporter aujourd'hui une dette publique telle, que l'intérêt annuel monte à 800 millions. — *Univers*.

— Le révérend M...., prêchant un jour dans l'église métropolitaine d'Edimbourg sur les tourments de l'enfer, les peignit comme insupportables à cause du froid extrême qu'on y endurait. Comme on était alors au cœur de l'hiver, un de ses auditeurs lui demanda, après le sermon, pourquoi il avait dit qu'il faisait froid en enfer, tandis que tous les théologiens soutenaient qu'on y souffrait au contraire des chaleurs affreuses. « Oh! oh! dit-il, j'avais de bonnes raisons pour cela: si j'eusse dit à mon auditoire qu'il faisait chaud, tout le monde se serait damné pour aller s'y chauffer. »

Marché de l'Ottawa.

OTTAWA, 5 Octobre, 1858.

GRAINS :	S.	D.	S.	D.
Blé, par minot d'Automne	5	0	0	0
« printemps	4	6	4	9
Seigle par minot	2	0	2	6
Orge	2	6	3	0
Avoine	1	3	2	0
Pois	2	6	2	0
Blé-d'Inde	3	3	3	9
VIANDES :				
Bœuf par livre	0	5	0	6
Mouton " par quartier	0	4	0	5
Lard	0	8	0	0
VOILLAIRES :				
Poulets, chaque	0	9	0	9
Dindes	2	6	3	9
Oies	1	8	3	6
Canards	2	0	0	0
LEGUMES :				
Patates par minot	1	6	1	8
Fèves	6	0	0	0
Pommes	3	6	5	6
Oignons	4	6	5	0
PRODUITS DE LAITERIE :				
Beurre frais par livre	0	9	0	10
« salé	0	7	0	8
Fromage	0	8	0	10
DIVERS :				
Foin, la tonne	40	0	50	0
Pailles	30	0	0	0
Bois franc par corde	10	0	12	6
Oufs par douzaine	0	7	0	9
Sucre d'érable par livre	0	8	0	7
Saindoux	0	9	0	10

DECEDE.

En cette ville, le 27 Septembre, Jean Baptiste Archile, fils de Eusèbe Varin, Escoier, à l'âge de cinq ans et quatre mois.

DOCTEUR GARTLAN,

Résidence et Bureau, Rue York, à quelques pas du Marché.

↳ Consultations en Français.

Ottawa, 28 Août, 1858.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 Août 1854 a constaté sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et LASSAIGNE, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés pour elle pour en faire l'analyse, « que l'Elixir de GUILLIE préparé par PAUL GAGE, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret et que la vente en devait être autorisée. »

ELIXIR DU Dr. GUILLIE le plus authentique préparé par PAUL GAGE.

a Paris, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

Extrait de la brochure: TRAITÉ DE L'ORIGINE DES GLAIRES, des maladies qu'elles occasionnent, et des moyens de les combattre efficacement soi-même par l'ELIXIR TONIQUE ANTIGLAIREUX DU DOCTEUR GUILLIE, préparé par PAUL GAGE.

Les anciens, qui avaient donné aux GLAIRES le nom de *pituite* ou de *phlegme*, les définissaient une humeur visqueuse ou coulante qu'on rencontre à la surface des membranes muqueuses pour les humecter et faciliter leurs fonctions.

Plusieurs causes contribuent à augmenter la sécrétion de cette humeur, et à altérer sa nature primitive. Il est dès lors facile de concevoir combien sa production immodérée doit nuire sur nos organes, et jeter le trouble dans les fonctions importantes de la vie, telles que la digestion et la circulation du sang; les fonctions du cœur et des poumons, de l'estomac, des intestins et de la vessie, du foie et de la rate, des appareils glanduleux et lymphatiques, etc., etc.

En citant quelques-unes de ces affections, il nous sera aisé de faire comprendre quels services l'ELIXIR DE GUILLIE rend tous les jours, même dans des cas désespérés, et où la médecine a été impuissante.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, &c. — Ces affections sont le résultat d'une accumulation dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette humeur glaireuse par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE. — Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a épanchement de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, Apoplexie et Paralysie.

Chaque bouteille est entourée du TRAITÉ DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce TISSU doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire. Ce TISSU est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques, dont l'action est souvent nulle, et qui

salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent et soulage toujours les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Neuralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations serieuses et hydrogiques, les Inflammations de la pleure et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la suraction du Tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

On trouve à la même adresse le Taffetas gomme de Paul Gage, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.

GRANDE VENTE DE ROBES DE BUFFLES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

LE SOUSSIGNE AYANT RECU L'IMPORTATION entière des ROBES de BUFFLES de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour l'année courante, il les offrira à l'ENCAN PUBLIC,

Judi, le 7 Octobre, Prochain, à UNE heure de l'après-midi, à son Magasin, 252, rue St.-Paul, Montréal.

On traitera, avec les acheteurs, aux ventes privées à des prix raisonnables.

Cette vente donne une opportunité qui n'a jamais été offerte encore en Canada, d'acheter des Robes de Buffles à d'aussi grands avantages.

JOHN DOUGALL, Marchand à Commission, Montréal.

6 Octobre 1858.

HOTEL DE BYTOWN, J. T. Leveque, Rue St. Patrice,

ST. NICHOLAS RESTAURANT, TERU PAR H. J. ANDRIEN, Rue Rideau,

Est ouvert au public.

Ottawa, 6 Octobre, 1858.

RAIL ROAD HOUSE

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral que le public lui a accordé pendant qu'il tenait son hôtel dans la rue Sussex, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir UN NOUVEL HOTEL, rue de l'Eglise, à quelques pas de la Cathédrale. Sa maison peut contenir 60 pensionnaires, et il y a ajouté un superbe jeu de quilles.

Des omnibus conduiront les passagers des chais à son hôtel gratuitement.

Il invite ses anciennes pratiques et tous ceux qu'il a eu l'honneur de recevoir chez lui autrefois.

CHARLES LAPORTE, Ottawa, 28 Août, 1858.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA
ET
PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'ETE.
Depart et arrivées des Trains.

TRAIN DE LA MALLE.—Part d'OTTAWA à 6 heures et demie le matin, tous les jours, Dimanche excepté; arrive à Prescott à 9 heures à temps pour rencontrer les trains Est et Ouest et ceux de New-York et Boston.
Part de Prescott à MIDI et trois quarts, à l'arrivée des trains Est et Ouest, et des Bateaux à vapeur Canadiens et Américains. Arrive à Ottawa à 3 heures 5 minutes P. M.
TRAIN ORDINAIRE, part de Prescott à 8 heures A. M.
Part d'Ottawa à 1 heure trois quarts arrive à Prescott à 5 heures 5 minutes P. M. à temps pour les trains Est et Ouest.
B. FRENCH, fils,
Surintendant.
Prescott, 28 Août, 1858.

LIGNE
DE
DILIGENCES
ENTRE
OTTAWA ET AYLMEY.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il a établi une ligne de DILIGENCES entre cette ville et Aylmer. Ses OMNIBUS partent d'Ottawa tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à l'arrivée du premier train du chemin de fer de Prescott, et les Mardis, Jeudi et Samedi à 5 heures du matin. Arrivent à Aylmer pour le départ des Bateaux à vapeur qui voyagent en haut de ce poste, ils repartent pour Ottawa immédiatement après l'arrivée du steamer Emerald, tous les trois jours dernièrement mentionnés.
Pour plus amples renseignements on s'adressera au bureau des DILIGENCES, rue Sussex, près la Cathédrale.
On tient aussi des chevaux de louage et des voitures commodes.
On porte la plus stricte attention aux voyageurs. Les prix sont des plus faciles.
J. BEAUCHAMP.
Ottawa, 28 Août, 1858.

MUSIQUE CANADIENNE.
CHANTS CANADIENS, avec accompagnement de piano. Prix trente sous.
LE DRAPEAU DE CARILLON, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de C. W. SABATIER. Prix trente sous.
QUADRILLE CANADIEN pour le piano, par A. DESSANE. Prix trente sous.
L'ALOUETTE, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de C. W. SABATIER. Prix trente sous.
CHANT DU VIEUX SOLDAT CANADIEN, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de A. DESSANE. Prix quinze sous.
En vente chez
JAMES RITCHIE, Libraire,
Rue Spack.
Vis-à-vis le magasin de fer de George Hay.
Ottawa, 24 Aout, 1858.—3ins. 13

AVIS.
Le soussigné prévient le public de ne pas acheter ni recevoir un billet promissaire pour le montant de \$40, fait en faveur d'ANTOINE LOYER, n'ayant reçu aucune valeur pour le dit billet.
EDOUARD WILLMENT.
Ottawa, 28 Août, 1858.

AUX SPECULATEURS
ENTREPRENEURS.
PLANS d'Eglises, de Villas, de Résidences de Campagne, de Magasins, de Bâtisses de toute sorte, avec spécifications et devis préparés à ordre, sous le plus court délai et à prix modéré par
AUGUSTUS LAYER,
Architecte,
Bureau, Ville Centrale, Ottawa, H. C.
Ottawa, 28 Août, 1858.

VINS, LIQUEURS,
EPICERIES,
PROVISIONS & Co.
J. B. L. LAZURE,
Rue Sussex, coin de Murray.

M. LAZURE, Marchand-Epicier, a l'honneur d'informer le public de la cité d'Ottawa et des campagnes environnantes qu'il tient constamment un assortiment complet et choisi de liqueurs spiritueuses, Vins, Epicerie et Provisions de toute espèce de première qualité et à des prix qui ne pourront manquer de convenir aux acheteurs. Les familles et hôtels qui veulent économiser sont priées de faire attention à la modicité des prix et au choix de ses Liqueurs, Vins et Epicerie. On prend en échange et on on achette de la potasse pour laquelle on paye plus cher que partout ailleurs. M. Lazure vient justement de recevoir un grand fonds de marchandises; Sardines à l'huile; Cigares de la Havane; Riz; Thé de plusieurs qualités; Café vert, grillé et moulu; Sucre du pays; Cassonade; Sucre blanc; Savon parfumé de Liverpool et de Montréal; noix de toute espèce; tabac supérieur américain, anglais et Canadien; 30 douzaines grands verres; 25 douzaines seaux de bois; 50 grosses d'allumettes en boîte et en papiers; 1 grosse eau parfumée de fleurs d'orange pour toilette; 1 grosse fiole d'huile de castor clarifiée; 20 rames papier à lettres; 50 rames papier gris à envelopper; enveloppes de lettres à la boîte; chandelles spermacite et de suif; pipes à la caisse; ficelle; 500 lbs pommes sèches; crackers; raisins; saleratus; encre bleue, noire et rouge.

DE PLUS:
Une immense quantité de gros sel; morue; hareng, maquereau, etc., etc.; une grande quantité de cruches, jarres, pots et ustensiles en grès, bouteilles de toute dimension.
AUSSI:
Eau-de-Vie Martel, Cognac en fûtailles et en bouteilles, Genièvre de Hollande; Rhum de la Jamaïque et des îles; Vins Champagne, Bordeaux, Porte, Madère, Sauterne; Whisky de Molson et du Haut-Canada; Alcohol, etc., etc., etc.
Tout en remerciant ses anciennes pratiques J. B. L. Lazure espère une continuation d'encouragement qu'il s'efforcera de mériter à l'avenir comme par le passé.
Ottawa, Aout 1858.—1m.

HUITRES FRAICHES
EN
ECAILLE,
DE
NEW-YORK,
Reçues toutes les semaines
AU
EMPIRE SALOON.
P. O'MEARA.
Ottawa, 28 Août, 1858.

ISIDORE TRAVERSY.
NOUVEAU
MAGASIN
CANADIEN-FRANCAIS,
RUE SUSSEX,
En face de la rue York.
A BON MARCHÉ
Pour Argent Comptant
seulement.

I. TRAVERSY a l'honneur d'informer ses compatriotes Canadiens-Français de la ville et des campagnes, qu'il a ouvert un nouveau Magasin à l'endroit ci-dessus désigné, où il aura le plaisir de recevoir ses anciennes pratiques et ses nombreux amis.
Son assortiment est général, consistant en Marchandises sèches de goût et d'étape; Epicerie choisies, Liqueurs, Vins, Faïence, Chaussures, feronneries, hardes faites en immense quantité; Livres français de prières et d'école, Papeterie, etc., etc., etc.
On vendra le tout au plus bas prix pour argent comptant. On portera toutes les attentions et égards possibles aux personnes qui voudront bien encourager ce nouvel établissement Canadien.
Ottawa, 28 Août, 1858.

HOTEL DU CASTOR
PAR
ISIDORE CHAMPAGNE,
Rue de l'Eglise.
Ottawa, 28 Août, 1858.

GRM RESTAURANT,
RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: le Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane &c. La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

EAUX MINERALES
DE
PLANTAGENET
ET DE
BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.
A. BROWN.
Ottawa, 28 Août, 1858.

CITY HOTEL
PAR
ISAAC BERICHON,
RUE SUSSEX.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quant aux liqueurs, à la table et en un mot à tout ce qui peut assurer le confort du voyageur.
Ottawa, 28 Août, 1858.

GRAND RIVER HOTEL,
JOSEPH GAUTHIER,
Rue Sussex, coin de Clarence.

M. GAUTHIER informe le public qu'il vient d'ouvrir son Hôtel au lieu ci-dessus désigné. On y trouvera continuellement les liqueurs les mieux choisies, et sa table sera servie de ce que le marché pourra offrir d'exquis et de bon goût.
Ottawa, 28 Août, 1858.

G. MORTIMER,
APOTHECAIRE ET DROGUISTE.
ON trouvera, à son établissement, Rue Sussex, Ottawa, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc., etc., peintures huiles, et teintures.
Prescriptions préparées avec soin.
Ottawa, 29 Septembre, 1858.

BRANCHE DU CANADA.
ASSURANCE SUR LA VIE,
DE ALBERT & TIMES,
Etablie à Londres, en 1838.
BUREAU: PLACE WATERLOO, 11, PALL MALL.
KINGSTON, (H.-C.)—Bureau principal: rue Clarence.
OTTAWA.—Bureau: à la Pharmacie de VANFELSON & Co., rue Sussex.
Le Soussigné ayant été appointé agen pour la Compagnie susdite, est maintenant prêt à assurer la vie.
Cette Compagnie, établie sur des bases solides et scientifiques, mérite la confiance des citoyens d'Ottawa.
G. VAN FELSON,
Agent.
Ottawa, 25 Août, 1858.

DR. VAN CORTLANDT.
Ancien Médecin-consultant à l'Hôpital des Sœurs de Charité, actuellement Médecin-consultant à l'Hôpital protestant d'Ottawa.
On le trouvera à son domicile, tous les jours depuis 10 heures jusqu'à midi.
Ottawa, 28 Août, 1858.

Adresses d'Affaires.
TOUTE Annonce professionnelle ou autre, de TROIS LIGNES seulement, paraîtra dans chaque Numéro pour \$3 par année.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN.
RUE SUSSEX.
Ottawa, 28 Août, 1858.

DR. ST. JEAN,
Rue St. Patrice,
VIS-A-VIS L'EVECHE.
Ottawa, 28 Août, 1858.

J. B. C. MARSAN,
AVOCAT,
Bureau au-dessus du Magasin de J. Aumoné,
RUE RIDEAU, OTTAWA.
Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCIS LETORD,
BARBIER ET PERRUQUIER,
Salon, Rue Sussex, Basse-Ville.
Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCOIS DUHAMBL, FILS,
GRAINS, GROCERIES, LIQUEURS
ETC., ETC., ETC.,
RUE ST. PATRICE,
Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCOIS DUHAMBL,
BOUCHER,
TIENT constamment Jambons, Lard frais et salé, Saucisse, Lard fumé, Viandes fraîches etc.
RUE ST. PATRICE.
Ottawa, 28 Août, 1858.

CONDITIONS
DU
PROGRES.
LE Progres, journal dévoué aux intérêts Canadiens et spécialement des populations Franco-Canadiennes établies sur l'Ottawa, est imprimé et publié à Ottawa, Rue Rideau, (Basse-Ville) et paraît le MERCREDI de chaque semaine.
L'abonnement est de \$2 par année, payable par six mois et d'avance.
Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du semestre d'abonnement.
Tarif des Annonces.

Six lignes ou moins, 1ère insertion, 50 cents
Pour chaque insertion subséquente, 15 de
Dix lignes ou moins, 1ère insertion, 75 de
Pour chaque insertion subséquente, 20 de
Annonces au-dessus de 10 lignes, pour la première insertion 8 cents par ligne et 2 cents par ligne, pour chaque insertion subséquente.
Il sera fait une déduction libérale pour les annonces de longue durée.
Les annonces de Naissances, Mariages et Décès seront insérées au prix uniforme de 25 cents payables d'avance, et les avis qui seront envoyés à ce Bureau devront être accompagnés de l'argent, si non ils ne seront pas publiés.
Les lettres non-payées ne seront pas retirées de la poste.
BUREAU, Rue Rideau, Basse-Ville,

IMPRIMERIE
DU
"PROGRES."
"OTTAWA CITIZEN"
Rue Rideau, Basse-Ville.
PIERRE MILLER,
Typographe.